

Relations Nord-Sud

des années, je demande énergiquement que la vente de la technologie nucléaire soit soumise à des conditions rigoureuses. Seuls des efforts considérables de la part des États-Unis dans la vente des procédés nucléaires permettront de régler le problème.

Les deux États qui ont vendu de la technologie nucléaire à l'Irak, la France et l'Italie, participeront au sommet d'Ottawa au mois de juillet. Ce sommet réunira les grands exportateurs de technologie nucléaire. Est-il de sujet plus approprié à une discussion au sommet que celui de la prolifération nucléaire? Nous devons assumer collectivement la responsabilité de ce problème. Si ces réunions ne peuvent servir à souligner l'urgence de trouver une solution à ce désastre en puissance, il y a vraiment lieu de se demander à quoi elles peuvent bien servir.

Nous sommes confrontés à un choix difficile: les intérêts commerciaux et l'esprit de concurrence vont-ils l'emporter, ou allons-nous coopérer pour contrôler la prolifération des armes nucléaires? Nous allons en effet suivre avec un sentiment d'inquiétude et d'urgence le déroulement du sommet économique pour voir si les participants vont se pencher sur la situation.

A propos de conflits internationaux, je n'ai pas parlé jusqu'ici de la question des droits de l'homme. Mais la situation des réfugiés politiques en Amérique centrale et ailleurs dans le monde en fait un autre sujet de préoccupation dans le cadre de notre politique étrangère.

[Français]

Il y a moins de deux ans nous avons dû affronter l'entrée massive de réfugiés de l'Indochine. Ils ont représenté un défi énorme pour le Canada qui a une réputation internationale pour sa façon de réagir aux problèmes des réfugiés. Je suis heureuse de pouvoir dire qu'à tous les niveaux du gouvernement nous avons agi avec générosité et ouverture. Mais il faut reconnaître aussi que de tels événements mettent à l'épreuve nos ressources et organismes. En conséquence, il nous faut revoir entièrement notre politique sur les droits de la personne ainsi que notre capacité de réagir aux situations d'urgence concernant les réfugiés.

[Traduction]

Sur le plan national, par exemple, nous devrions maintenant adopter des moyens de surveiller plus étroitement les pays où la situation politique est instable et les cas de violation des droits de la personne suffisamment fréquents pour causer de grands mouvements de réfugiés. Nous devrions également nous assurer que nos programmes d'accueil des réfugiés sont suffisamment souples pour nous permettre d'élaborer les plans nécessaires pour résoudre les problèmes qui ne manqueront pas de se poser. En examinant ce que nous pouvons faire à cet égard, nous devrions examiner également quelle coopération peuvent nous apporter les organismes publics et privés, car nous savons par expérience que les organismes privés peuvent efficacement aider les réfugiés à s'établir dans leur nouvelle patrie. Ce sont des choses que nous pouvons faire sur le plan national.

Sur le plan international, nous devrions reconnaître que la convention des Nations-Unies relative aux droits de la personne, adoptée en 1951, est maintenant dépassée. En effet, la définition même de réfugié n'est plus pertinente quand elle ne peut s'appliquer aux Thaïlandais déplacés ou aux Cambodgiens terrifiés qui sont des réfugiés à l'intérieur même de leur

pays. Comme je le disais dans mon discours prononcé à la 34^e session de l'assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies doit trouver des moyens d'intervention moins aléatoires contre les violations flagrantes des droits de la personne, où qu'elles se produisent.

Il faut pouvoir prendre des mesures efficaces sur-le-champ, non pas des années après le fait. Pour cela, il faut reconnaître que de nos jours, la répression de masse n'est plus toujours une conséquence malheureuse et inévitable d'un état de guerre, mais qu'elle est déclenchée délibérément, avec une fréquence bouleversante, par des gouvernements pour lesquels elle tient lieu de politique, par exemple au Kampuchea, au Vietnam et en Ouganda.

De même, monsieur l'Orateur, il y a lieu de créer des organismes nationaux et internationaux chargés de tenir le compte du nombre effarant de personnes portées disparues dans le monde. Il faut absolument tenir compte de chacune de ces disparitions si l'on veut exiger des gouvernements qui en sont responsables qu'ils rendent des comptes. Seul un effort collectif et déterminé pourra exercer une pression suffisante pour empêcher ces assassinats de masse.

De plus, en faisant le bilan de la place qu'occupent les droits de la personne dans notre politique étrangère, il faudra bien comprendre que là encore notre politique n'est pas nécessairement compatible avec celle des États-Unis. La portée de la politique du président Reagan en matière de droits de la personne n'a certes échappé à personne. Comme nous avons pu le constater ces derniers jours, on a tenté d'obtenir que le Sénat approuve la nomination, au poste de secrétaire d'État adjoint chargé des droits de la personne, d'Ernest Lafever, un homme qui semble favoriser une double attitude à l'égard des droits de la personne: critiquer et condamner publiquement toutes les atteintes soviétiques contre les droits de la personne, mais user de diplomatie discrète à l'égard des gouvernements de droite qui se rendraient coupables des mêmes forfaits.

Nous devons réaffirmer et publier partout que l'un des principes de la politique étrangère canadienne, déclarée et officielle, c'est que les droits de la personne sont sacrés dans tous les pays, quel que soit leur régime politique. Cherchons où ces droits ne sont pas respectés et dénonçons ouvertement ces atteintes en toute justice, quel que soit le régime politique du gouvernement qui s'en rend responsable.

La résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui prévoit aussi que nous appuyons la portée générale du rapport du groupe de travail sur les relations Nord-Sud. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur cette importante question, car mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Kilgour), qui a été membre et même coprésident du groupe de travail, en parlera abondamment un peu plus tard au cours du débat. En accord avec les observations que j'ai faites sur la nécessité d'initiatives claires en politique étrangère, je crois important de souligner qu'il nous faut non seulement approuver les conclusions générales du rapport du groupe de travail, mais encore nous engager à mettre en pratique les recommandations que le gouvernement a acceptées et dont il sera plus ample-ment question plus tard au cours de ce débat.

● (1620)

Nous comprenons toutes les difficultés sérieuses que pose toute restructuration partielle de notre économie nationale et de l'économie internationale, qui vise à répondre aux besoins